

République Française
Département Ille-et-Vilaine
Commune de Pleine-Fougères

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14/09/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
19	16	18

Vote
A l'unanimité
Pour : 18
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2026, le 14 Septembre à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de Commune de Pleine-Fougères s'est réuni en salle du Conseil, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur THÉBAULT Louis, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 08/09/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 08/09/2026.

Présents : M. THÉBAULT Louis, Maire, Mmes : CORDON Magali, HIVERT Sylvie, LECORVAISIER Manon, LEMONNIER Sandrine, MACE Marion, MORIN Héloïse, PIGEON Patricia, RONDIN Perline, TRÉCAN Marilyne, MM : BIGUÉ Yann, BRUNE Didier, CHAPPE Samuel, ROUSSEL Axel, SORIN Rémi, TROMEUR Alban

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture de Rennes
Le :
Et
Publication ou notification du :

Excusé(s) ayant donné procuration : MM : BREHIN Pierrick à Mme MORIN Héloïse, RICHARD Hervé à M. THÉBAULT Louis
Absent(s) : M. GUILLOUX Sylvain
A été nommé(e) secrétaire : M. ROUSSEL Axel

2026-14/09-06 – Rapport annuel d'activité 2025 SDE 35

Vu l'article L5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, précisant que chaque Maire doit présenter au Conseil Municipal, et ce avant le 31 décembre de chaque année, le rapport du SDE 35,

Considérant que la gestion des infrastructures d'énergie communale est assurée pour la commune par le SDE 35 auquel la commune a transféré sa compétence ;

Vu le rapport annuel pour l'année 2025 dressé par le SDE 35 ;

Vu la présentation du rapport par Monsieur le Maire ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- de prendre acte de la présentation de ce rapport par Monsieur le Maire.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures
Pour copie conforme :
En mairie, le 15/09/2026

Le Maire
Louis THÉBAULT

Secrétaire de séance
M. ROUSSEL Axel

Publicité des actes de la commune par voie d'affichage le

21/06/2026